



**PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 30-2019**

---

**Modifiant le règlement # 30 concernant la tarification  
des demandes de modification aux règlements de zonage**

Avis de motion – 2 octobre 2019

Adoption du projet de règlement – 2 octobre 2019

*Résolution # 17-10-2019*

Adoption du règlement – 6 novembre 2019

*Résolution # 17-10-2019*

Promulgation – 11 novembre 2019

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Pie, tenue le mercredi, 6 novembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie.

**Sont présents :**

Le maire et président d'assemblée, monsieur Mario St-Pierre;  
Mesdames les conseillères, Geneviève Hébert et Sylvie Guévin;  
Messieurs les conseillers, Luc Darsigny et Walter Hofer.

**Également présent :**

Le directeur général et greffier, M. Claude Gratton.

---

11-11-2019 **7.9 B) PROJET DE RÈGLEMENT 30-2019 CONCERNANT LA TARIFICATION DES DEMANDES DE MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

*L'objet de ce règlement vise à majorer la tarification.*

CONSIDÉRANT QU' une modification aux règlements d'urbanisme entraîne des frais pour la municipalité pour l'étude de la demande, la préparation des documents légaux, la parution des avis publics, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 30 a été adopté en 2004 et qu'aucune révision des tarifs n'a été réalisée depuis son adoption;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de revoir le tarif destiné à couvrir les frais reliés à la fourniture de ce service ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance du 2 octobre 2019 et qu'un projet de règlement fut adopté;

Sur proposition de Sylvie Guévin, appuyée par Geneviève Hébert, il est unanimement résolu que le conseil adopte le règlement 30-2019 tel qu'énoncé ci-dessous :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## ARTICLE 2

L'article 3 du règlement numéro 30 est modifié en remplaçant le montant du tarif de 500 \$ par 650 \$.

## ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Adoptée

**COPIE CERTIFIÉE**

**CONFORME**

**PAR:**

**\_\_\_\_\_  
CLAUDE GRATTON, GREFFIER**